



Copropriété - consommation eau

Par A1B2C3

Bonjour,

Des copropriétaires sont-ils tenus de payer le pro rata de leur consommation en eau à partir du moment où des compteurs sont installés et permettent d'identifier la consommation de chacun.

Aujourd'hui certains refusent de payer leur propre consommation et la font peser sur d'autres (qui consomment moins). Or le règlement de copro n'est pas explicite sur ce sujet et difficilement modifiable. Du coup tout le monde paye la même chose au pro rata des tantièmes.

Bien à vous,

Par ESP

Bonsoir

Le passage au relevé individuel des compteurs peut se décider en AG. Il faudrait donc faire inscrire le sujet à l'ordre du jour.